

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
MAIRIE  
616, rue Principale  
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

**Présents** : Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, POTTIEZ Bruno, SOHIER Isabelle, MESER Delphine, HANNEBICQ Nicolas, ALBA Jocelyne, BLANQUART Alain

**Absents représentés** : DERAEDT Didier par THOREL Gilles  
CAMUS Lydie par MESER Delphine

**Absents non représentés** : PRUVOST Francis, LEVEL Sébastien

**Secrétaire de séance** : SOHIER Isabelle

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

**Remerciements**

De la famille DEBRIL pour les fleurs offertes lors du décès de M. Claude DEBRIL

**Projet d'urbanisme**

Une habitation proche de l'école est en vente (190 000€ hors frais). Les parcelles concernées font 18 ares et 45 centiares. La commune possède un droit de préemption, c'est-à-dire que la commune est prioritaire pour l'achat. *Définition exacte : le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. C'est ce que l'on appelle le droit de préemption. Le propriétaire du bien n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.*

La commune dispose de 2 mois pour préempter via la CAPSO (délibération avec explication du projet). C'est la CAPSO qui achète le bien, puis la commune le rachète dans la foulée ou au maximum 4 ans + tard. En attendant la commune dispose du bien et doit l'assurer.

Il est soumis à l'ensemble du conseil municipal, l'idée de création d'une Maison d'Assistants Maternelles. Plusieurs questions se posent : l'intérêt de la commune, les charges mensuelles, quel loyer définir....

Il est décidé de se renseigner pour avoir de plus amples informations : montant du projet, matériel, mises aux normes du local.

### **Travaux de voirie rue de Baudringhem**

La rue de Baudringhem connaît des désordres importants de voirie, des problèmes de vitesse et d'écoulement des eaux pluviales. Des travaux doivent être entrepris, il est proposé une structure réservoir reprenant les contraintes de voirie (trafic, pluvial). De même, des plateaux surélevés seront installés conformément aux normes en vigueur. Les travaux seront effectués en 2 tranches : la 1<sup>ère</sup> en 2019 puis la seconde en 2020. Le conseil municipal émet un avis favorable pour toutes les demandes de subvention.

### **Emploi d'un nouveau salarié**

Un agent termine son contrat le 6 novembre prochain. Une personne doit être embauchée pour la remplacer (20h /semaine), ce sera en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence).

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la création du poste.

### **Garderie scolaire**

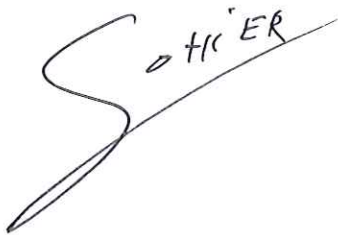
Suite à la hausse du nombre d'enfants fréquentant la garderie du soir il est décidé de laisser 2 employés communaux en surveillance jusqu'à 17h30.

Il est soulevé le problème des parents ne respectant pas l'horaire de fin (18h15) le conseil municipal à l'unanimité décide qu'à compter du mardi 6 novembre 2018 une majoration de 2€ (soit 2 cases) sera appliquée par enfant et par retard. Ce nouveau statut fera l'objet d'un avenant au règlement déjà en place, de même des papiers d'informations seront distribués aux parents et des affiches seront mises pour les avertir de ce changement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance,

Isabelle SOHIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sohier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,

Gilles THOREL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Thorel', with a long horizontal stroke extending to the right.